



## REGLEMENT INTERIEUR 1/2

Le coût du stage en pension complète est de 350€ TTC pour 5 jours et 4 nuits. Ce prix comprend : l'hébergement, la restauration (matin, midi, goûter, soir), les activités (loisirs et pleine nature), le transport pour les activités, les entrainements rugby, une dotation (cadeau de stage).

### POSSIBILITE UNIQUEMENT POUR LE STAGE M10 DU 16 AU 20 JUILLET D'UNE FORMULE DEMI-PENSION :

Le coût du stage en demi pension est de 260€ TTC pour 5 jours. Ce prix comprend : la restauration (midi et goûter) les activités (loisirs et pleine nature), le transport pour les activités, les entrainements, une dotation (cadeau de stage).

### Modalités d'inscription :

- Inscription sur le site internet <http://www.cd rugbylot.com> avec au choix :
  - le paiement d'un acompte de 80 €, il vous reste 270 € à régler le premier jour de stage
  - le paiement de 350 € (en pension complète) ou INIQUEMENT POUR LE STAGE M10 du 16 au 20 juillet 2017 : 260€ (en demi-pension)
  - le paiement de 350 € en 4 mensualités de 87.50 € ou INIQUEMENT POUR LE STAGE M10 du 16 au 20 juillet 2017 : de 260€ en 4 mensualités de 65€

### Les possibilités de paiement (si paiement en ligne uniquement de l'acompte) :

- Chèques, espèces, Chèques vacances ANCV, aide aux loisirs et temps libre de la CAF du Lot (fournir le courrier de la CAF du Lot à l'arrivée en stage)
- Possibilité d'échelonner son paiement
- Pour tout autre moyen de paiement merci de nous contacter

### Annulation / Désistement

Conditions d'annulation avant le début du stage

- Plus de 1 mois avant la date de début du stage nous vous rembourserons en retenant 15€ de frais de dossier
- Moins de 1 mois avant la date de début du stage, il sera retenu l'acompte de 80 €.

### Cas particuliers durant le stage

- Pas de remboursement pour une arrivée tardive ou un départ prématuré.
- En cas de blessure pendant le stage, il sera effectué un remboursement au « prorata temporis » si celle-ci nécessite un départ prématuré.

## REGLEMENT INTERIEUR 2/2

Le stagiaire est invité à adopter une bonne conduite envers le personnel d'encadrement, de service, les autres stagiaires, ainsi qu'au cours de toutes les activités proposées. Le stagiaire devra adopter une tenue vestimentaire correcte.

L'usage de drogue, d'alcool, de tabac, le vol sous toutes ses formes fera l'objet d'une exclusion définitive et immédiate du stage et sur le champ. Dans le cas où le comportement d'un stagiaire serait de nature à troubler le bon déroulement du stage, dans le cas où il ne respecterait pas les règles élémentaires de bonne conduite et de sécurité, le Comité Départemental de Rugby du Lot se réserve le droit d'en informer ses parents et d'interrompre son stage. Les frais de retour anticipé et l'accompagnement éventuel sont toujours à la charge du participant et/ou de ses parents. Pas de remboursement des frais de stage en cas d'exclusion. En inscrivant un enfant mineur aux stages sportifs, les parents, tuteurs ou représentants légaux ou responsables acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé.

Le Comité Départemental de Rugby du Lot décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis pendant la durée de son stage. Le Comité Départemental de Rugby du Lot se dégage de toute responsabilité en cas de vol, de perte ou dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés. Il est d'ailleurs recommandé aux stagiaires de ne pas amener d'objet de valeur (téléphone portable, jeu vidéo, MP3...). L'argent de poche n'est pas soumis à la responsabilité des encadrants si cet argent ne leur est pas confié préalablement. L'utilisation du téléphone portable est interdite en dehors des plages réservées à cet effet.

### Décharge de responsabilité

Le stage débute le lundi matin à 9h et se termine le vendredi à 16h30. Nous déclinons toute responsabilité quant aux incidents qui pourraient survenir en dehors de ces plages horaires.

Dans le cas de négligence ou d'une faute de la part du Comité Départemental de Rugby du Lot du fait de l'organisation de l'événement, ce dernier est couvert par le biais d'une assurance responsabilité civile. Tout autre accident et/ou incident doit être couvert par l'assurance personnelle du participant.